

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Février 2017

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres

17/1279/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - ~~Opération Big Data de la Tranquillité Publique~~ - Demande de participation financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

17-30288-DPMS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Sécurité Publique et à la Prévention de la Délinquance, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0362/DDCV du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de l'opération de Big Data de la Tranquillité Publique, l'affectation de programme à hauteur de 1,8 million d'Euros et l'habilitation à solliciter des subventions de différents partenaires.

La sollicitation auprès du service des fonds européens de la Région, a abouti à l'attribution, en septembre 2016, d'une aide du FEDER de 600 000 Euros. Une convention a été signée, et la phase 1 du projet a démarré fin 2016 avec l'achat d'une infrastructure technique et logicielle, plateforme supportant le projet de Big Data.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, la participation financière du Département est sollicitée par la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
NOTAMMENT L'ARTICLE L.2122-22
VU LA DELIBERATION N°15/0362/DDCV DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Signé le 6 Février 2017
Reçu au contrôle de légalité le 8 Février 2017

1/2

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document et convention afférents à cette opération.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET À LA PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE
Signé : Caroline POZMENTIER-SPORTICH

Le Conseiller rapporteur de la Commission DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 6 Février 2017
Reçu au contrôle de légalité le 8 Février 2017